

## **CONTRAT PEDAGOGIQUE 2023/2024**

## A COMPLETER POUR TOUT AMENAGEMENT DE PARCOURS

NOM:AdèleAdèle
Année / filière :2A IDP
Aménagement de parcours au titre de :
☐ Redoublement : compléter au verso
☐ Ajourné autorisé à continuer en année supérieure (AJAC) avec UE à repasser : compléter au verso
☐ Parcours thématique PARIN ingénieur-architecte, Numérique ou Recherche : compléter au verso
☐ UE Projet industriel ou Projet recherche en 2e année : préciser et indiquer l'UE dispensée
☐ UE suivie dans une autre filière : indiquer l'UE choisie et l'UE dont vous serez dispensé en filière
☐ Suivi d'un programme thématique Graduate School : indiquer le nom du programme suivi et l'UE dont vous serez dispensé en filière
☐ Suivi d'une UE UNITE!: indiquer le nom et le nombre d'ECTS de l'UE suivie et l'UE dont vous serez dispensé en filière le cas échéant
☐ Statut sportif haut niveau – dispense maximale en ECTS indiquée par le SUAPS : lister les dispenses
☐ Statut art-études - note artistique en remplacement d'une UE maximum (5 ECTS) : indiquer l'UE
$\square$ Statut étudiant entrepreneur- note projet en remplacement d'une UE maximum (5 ECTS) : indiquer l'UE
☐ Aménagement de scolarité (ex. SHN en 2 ans) / retour de congé d'étude : indiquer le programme de l'année si partiel, notes de l'année précédente conservées, report d'UE sur l'année suivante
☐ Master INP/UGA : indiquer la mention et le parcours, 1 UE filière obligatoire à préciser
☑ Autre : ENGAGE
NATURE DE L'AMENAGEMENT (redoublement, AJAC compléter au verso)
pour une UE préciser le cas échéant « obligatoire à suivre », « choisie à suivre », « à dispenser » ou « en remplacement de »
Dans le cadre de son statut d'Etudiant ENGAGE, Adèle LANGLAIS bénéficiera d'une dispense dans les
Activités Sportives à hauteur de 1 ECTS au Semestre S7.
NOM du responsable d'année ou de filière :Evariste OUEDRAOGO et Marie-Laure PERENON
☑Avis favorable ☐ Avis défavorable ☐ Date : 23 octobre 2023
Signature :
Pour accord, signature de l'élève :

Pour accord, signature de l'élève :

Date: 07.11.2023

A REMETTRE AU SERVICE SCOLARITE DE L'ECOLE APRES SIGNATURE

qui transmettra une copie au SUAPS pour les sportifs haut niveau

Les UE non validées l'année précédente sont obligatoires. L'élève peut choisir de repasser des UE validées. Les UE doivent être suivies intégralement, sauf accord passé avec le responsable d'année : dans ce cas les détails doivent être précisés en annexe.

<u>Uniquement</u> pour les UE validées l'année précédente que l'élève choisit de repasser : la moyenne d'UE retenue sera la plus favorable à l'élève. Pour les UE obligatoires (non validées l'année précédente), la moyenne retenue sera celle de l'année en cours quel que soit le résultat.

Les enseignements des UE doivent être suivis intégralement

			teg. a.ct	
UE non validées à repasser obligatoirement		UE déjà validées à repasser		
Projets / stages proposés ou à refaire :				
				••
☐ AJOURNE AUTORISE A PASS	FR FN ANNFF S	I IPFRIFI IRF (ΔΙ	ΔC) - IIF à renasser	
Les UE non validées l'année précédent				lèv
n'est pas tenu de suivre les enseigneme			•	
NOM / CODE UE	Modalités évaluation non rattrapable (EN)		Modalités évaluation	
			rattrapable (ER)	
	//			
Signature du/des responsable(s) du			Date :	••
en plus de celle de l'étudiant et du	responsable d'anr	<u>iée/filière en pag</u>	<u>e 1</u>	
	ahar la maraassa a	ini al alaaaana		
□ PARCOURS THEMATIQUE co			NA / -	
Parcours PARIN ingénieur architecte				
•	•	•	:	
☐ 3 <sup>e</sup> année : pas de dispense,	• •			
Parcours Numérique : validé si suivi si				
☐ 1re année : UE Initiation Da		•		
_		•	e le cas échéant :	
	•			
Parcours Recherche : validé si suivi su				
☐ 1re année : programme spé	-			
2 <sup>e</sup> année : UE Projet recherce	che au S8, indiquer	l'UE dispensée : .		
3 <sup>e</sup> année : UE orientée reche	erche au S9 précise	r:		
Signature du responsable du parcours :			Date:	•

Page 2 / 2

en plus de celle de l'étudiant et du responsable d'année/filière en page 1